

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

Absent : CONNAN Guy



DELBU2021-05-050

ATTRIBUTION ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Une consultation pour des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie a été lancée. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la mutualisation descendante, pour laquelle Guingamp-Paimpol Agglomération est maître d'ouvrage délégué pour les communes de son territoire qui le souhaitent, afin d'assurer la prestation d'entretien des voiries communales hors agglomération ou des travaux d'aménagement sur voies communales. Les communes intéressées par ces prestations, délègueront par convention, la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'Agglomération, au fur et à mesure de leurs besoins. Certains lots de la consultation s'inscrivent dans cet acte de mutualisation à destination des communes du territoire, d'autres lots concernent quant à eux les besoins propres de l'agglomération (lots 4, 6 et 7). La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert.

La consultation a fait l'objet d'une publication :

- Sur le profil acheteur Mégalis le 23 mars 2021
- Au BOAMP le 25 mars 2021
- Au JOUE le 26 mars 2021

Un avis rectificatif a été publié le 8 avril au BOAMP et le 9 avril au JOUE afin de repousser la date limite de remise des offres du 23 au 28 avril 2021.

Les prestations des différents lots donnent lieu à des accords-cadres dont les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante par période (1 an) :

	Forme de l'accord-cadre	Montant minimum	Montant maximum	Nombre offres reçues
Lot n°1 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales – secteur nord	Mono-attributaire à bons de commande	0,00 € HT	2 500 000 € HT	4

Lot n°2 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales – secteur centre	Mono-attributaire à bons de commande	0,00 € HT	2 500 000 € HT	4
Lot n°3 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales – secteur sud	Mono-attributaire à bons de commande	0,00 € HT	2 500 000 € HT	5
Lot n°4 : Travaux de terrassement, réseaux et voiries en enrobés sur les zones d'activités et voies communautaires	Multi-attributaires à marchés subséquents (maximum 6 attributaires)	0,00 € HT	1 500 000 € HT	Attribué ultérieurement
Lot n°5 : Travaux d'aménagement sur voies communales	Multi-attributaires à marchés subséquents (maximum 6 attributaires)	0,00 € HT	2 500 000 € HT	Attribué ultérieurement
Lot n°6 : Travaux d'enrobés en réfection de tranchées – secteur nord	Mono-attributaire à bons de commande	0,00 € HT	1 500 000 € HT	4
Lot n°7 : Travaux d'enrobés en réfection de tranchées – secteur sud	Mono-attributaire à bons de commande	0,00 € HT	1 500 000 € HT	4

Les accords-cadres débiteront à la notification pour une durée de 1 an. Ils seront ensuite reconductibles 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le délai de remise des offres était fixé au 28 avril 2021 à 12 heures.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 70 points
- Valeur technique : 30 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 6 mai 2021, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté l'attribution des accords-cadres des lots 1, 2, 3, 6 et 7 aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous. Les lots 4 et 5 seront attribués ultérieurement.

Lot n°1 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales – secteur nord			
EUROVIA	La Cote Boto BP39	22440	PLOUFRAGAN
Lot n°2 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales – secteur centre			
COLAS	Etablissement de Guingamp 1 rue du Pavillon Bleu	22970	PLOUMAGOAR
Lot n°3 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales – secteur sud			
COLAS	Etablissement de Guingamp 1 rue du Pavillon Bleu	22970	PLOUMAGOAR

Lot n°6 : Travaux d'enrobés en réfection de tranchées – secteur nord			
EUROVIA	La Cote Boto BP39	22440	PLOUFRAGAN
Lot n°7 : Travaux d'enrobés en réfection de tranchées – secteur sud			
COLAS	Etablissement de Guingamp 1 rue du Pavillon Bleu	22970	PLOUMAGOAR

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les accords-cadres aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,


Vincent LE MEAUX

